

AMNESTY INTERNATIONAL

RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES MEMBRES DU G20 SUR LES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES, LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les pays du G20 représentent à eux seuls près des deux tiers de la population de la planète, plus de 80 p. cent du PIB mondial et les trois quarts des échanges commerciaux. Placé cette année sous le thème « Formons un monde interconnecté », le Sommet du G20 constitue une occasion pour ces pays d'affirmer leur volonté collective de faire en sorte que les droits humains constituent une partie fondamentale du cadre de l'interconnectivité qui en train de se mettre en place ou est envisagée, donnant ainsi l'exemple au reste du monde.

Amnesty International se félicite de l'accent qui est mis sur les avancées à accomplir lors de ce sommet en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cette mise en œuvre doit se faire dans le respect universel des droits humains et de la dignité humaine, en reconnaissant que, dans notre monde de plus en plus connecté, la politique et le développement économiques doivent être élaborés et orientés de manière à réduire les inégalités et à faire en sorte que personne ne soit laissé sur le bord de la route, tout en favorisant une véritable obligation de rendre des comptes de toutes les parties prenantes. À cet égard, nous invitons tous les membres du G20 à accorder une attention particulière aux Objectifs 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

INFRASTRUCTURES PHYSIQUES, DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'expansion des infrastructures physiques aide à créer des liens entre les personnes, mais les projets de développement des infrastructures peuvent également avoir des conséquences négatives pour les droits des populations locales, notamment en ce qui concerne leurs moyens de subsistance et le droit à la santé, à un logement, à l'alimentation, à l'eau et à l'éducation. De la même manière, le développement de l'agriculture dans le but de satisfaire aux besoins nutritionnels et autres de la population mondiale croissante entraîne des difficultés en matière de durabilité. À travers l'investissement et l'aide humanitaire, et notamment leurs mandats directeurs au sein des institutions financières nationales et internationales, les pays du G20 auront un rôle majeur à jouer pour veiller à ce que les projets de développement dans tous les secteurs soient durables et respectueux des droits des populations locales. Notre interconnectivité croissante ne doit pas avoir pour conséquence de déchirer des communautés ou de déplacer des personnes de chez elles sans garanties adaptées. De même, notre demande en combustibles fossiles ne doit pas affecter la santé des populations vivant près des puits de pétrole ou mettre en danger le futur de toute l'humanité en raison du changement climatique. À cet égard, nous nous réjouissons de la reconnaissance par les ministres de l'Agriculture dans leur Déclaration de Berlin¹ de la menace que représente le changement climatique pour la réalisation du droit à l'alimentation, et de la Déclaration de Baden-Baden² par laquelle les ministres des Finances se sont engagés à éliminer les subventions aux combustibles fossiles.

¹Déclaration des ministres de l'Agriculture des pays du G20, 2017, *Towards food and water security: Fostering sustainability, advancing innovation*, adoptée le 22 janvier 2017 à Berlin, disponible en anglais à l'adresse: https://www.g20.org/Content/DE/_Anlagen/G7_G20/2017-01-22-g20-agarminister-erklarung-en.pdf?__blob=publicationFile&v=2

² Communiqué sur la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 à Baden-Baden, Allemagne, 17-18 mars 2017, disponible en anglais à l'adresse : <http://www.g20.utoronto.ca/2017/170318-finance-en.html>

Amnesty International demande à tous les membres du G20 :

- **d'élaborer des critères solides en matière de climat et de développement durable pour les institutions financières membres du G20 qui financent des projets de développement ;**
- **de veiller à ce que les garanties des projets donnent la priorité à la transparence, l'obligation de rendre des comptes et la participation des populations locales touchées ;**
- **de s'engager à passer à 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050 d'une manière juste et équitable, tout en garantissant le respect total du droit à un niveau de vie suffisant et à un logement, notamment en faisant en sorte que celles et ceux dont les moyens de subsistance sont actuellement tributaires des secteurs des énergies fossiles aient accès à d'autres ressources.**